

de ce qui est au fond le catholicisme. C'est pourquoi aucun chrétien ne saurait faire cause commune avec les socialistes et se ranger sous leur drapeau. Qu'on observe bien les grands principes de la charité chrétienne, qu'on aime Dieu de tout son coeur et le prochain comme soi-même, et la question sociale sera vite résolue ! Les socialistes, eux, rayent d'abord de leur code le nom de Dieu et ils remplacent le mot charité par celui de solidarité. A quoi cela mène-t-il, si ce n'est à la ruine ?

\* \* \*

D'après le nouveau code de droit — canon 1267 — la fête de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, qui se célèbre le 19 mars a été mise au rang des fêtes de précepte, mais elle restait double de seconde classe, la fête de première classe avec octave ayant été transférée au Patronage de saint Joseph qui se célèbre durant le temps pascal. Il y avait une certaine anomalie à voir une fête simplement double de seconde classe avoir l'obligation qui atteint les fêtes de précepte. C'est pour l'éviter, cette anomalie, que Benoît XV, dans un décret *Urbis et Orbis* du 12 décembre 1917, a statué que la fête de saint Joseph, qui se célèbre au 19 mars, serait dorénavant double de première classe et rangée parmi les fêtes primaires. Elle n'aura cependant pas d'octave, ce genre de solennité n'étant pas de mise en carême. Par ce décret se clot le cycle des honneurs décernés par l'Eglise au saint patriarche, qui au point de vue liturgique dépasse ainsi tous les autres saints. Saint Jean-Baptiste, qui le précède dans les litanies, pouvait au point de vue des fêtes lui disputer le pas, car il a deux fêtes, l'une de première classe avec octave au 24 juin, l'autre au 29 août pour sa *décollation*, mais celle-ci n'est que sous le rite double-majeur. Saint Joseph a deux fêtes doubles de première classe. Il est patron de l'Eglise universelle et on ne voit pas comment au point de vue liturgique l'Eglise pourrait ajouter quelque chose aux honneurs qu'il possède déjà.